



# Extrait du registre des délibérations

2023-3-7

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
PÉRIGORD-LIMOUSIN  
02-20230615-2023\_3\_7-DE  
Reçu le 20/06/2023  
Séance du 15 juin 2023  
Département de la  
DORDOGNE

Arrondissement de  
NONTRON

Président : Michel AUGEIX

Lieu de réunion du Conseil :  
St Jean de Côte

Date de la convocation et  
envoi de la note de  
synthèse :  
25/05/2023

Nombre de membres :  
En exercice : 38  
Présents : 31  
Pouvoirs : 5

## Etaient présent(e)s

**Mesdames** : BOSREDON CURNIL Sylvie, CHASSAIN Thérèse, DECARPENTRIE Françoise, DEGLANE Christine, ESCLAVARD Anne-Sophie, FAURE Michèle, HYVOZ Isabelle, LAGARDE Bernadette, MARCETEAU Dominique, MAURUSSANE Annick, WARNEZ Fabienne,

**Messieurs** : AUGEIX Michel, BOST Claude, BOST Jean-François, BRUN Philippe, CHIPEAUX Raphaël, COURNARIE Pascal, DUTHEIL Frédéric, FAYE Jean-Louis, FAYOL Stéphane, GARNAUD Alain, GARNAUDIE Didier, GIMENEZ Philippe, JUGE Jean-Claude, MEYNIER Paul, PETIOT Tony, PRIVAT Pascal, RANOUIL Michel, SAERENS Grégory, SEDAN Francis, VAURIAC Bernard

**Absents et excusés et procurations** : BANCHIERI Philippe (absent pouvoir à M. Augeix), COMBEAU Bertrand (absent a donné procuration à F. Decarpentrie), COUTURIER Pierre-Yves, DESSOLAS Frédéric, DOBBELS Michel (absent a donné procuration à I. Hyvoz), FRANCOIS Philippe (absent a donné procuration à JL Faye), MAGNE Muriel (absente a donné pouvoir à P. Gimenez),

Monsieur Francis SEDAN est désigné secrétaire de séance

## Décision Modificative

### Budget annexe Bâtiments

La prévision budgétaire sur l'entretien du bâtiment St Jory a été faite sur le c/615228 (autres bâtiments) au lieu du c/615221 (bât public) : à faire c/615228 -1260 € et c/615221 +1260 €

Des écritures sont également à passer pour intégrer les études suivies de travaux aux comptes 21 :

- Pour la MSP (c/2031 une recette pour 57160.86 € et c/21318 une dépense pour 57160.83 €).
- Pour la MSP (c/2033 une recette pour 720 € et c/21318 une dépense pour 720 €).
- Pour LA POSTE (c/2033 une recette pour 1440 € et c/21318 une dépense pour 1440 €).
- Pour le SIEGE (c/2033 une recette pour 864 € et c/21318 une dépense pour 864 €).

Ces modifications s'équilibrent sans crédit supplémentaire.

La Communauté de communes doit rembourser de la taxe foncière à la Commune de St Paul la Roche, un rappel a été payé en 2023 (rappel sur plusieurs années), il convient de rajouter 500 € en crédits. Cette somme sera compensée par un virement du budget principal.

Le Président certifie exécutoire le  
présent acte compte tenu de sa  
publication et de sa transmission en  
Sous-Préfecture

Le Président  
Michel AUGEIX



Fait à Thiviers, le 16 juin 2023  
Le Président,

Michel AUGEIX



**AR Prefecture**

024-242400752-20230615-2023\_3\_7-DE

Recu le 20/06/2023

**Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

~~VALIDE la décision modificative suivante~~

DM1 BA BATIMENTS 15 06 2023

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-615221 : Entretien et réparations bâtiments publics	0.00 €	1 260.00 €	0.00 €	0.00 €
D-615228 : Entretien et réparations autres bâtiments	1 260.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-62875 : Aux communes membres du GFP	0.00 €	500.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>1 260.00 €</b>	<b>1 760.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
R-7552 : Déficit du budget annexe à caractère administratif, par le budget	0.00 €	0.00 €	0.00 €	500.00 €
<b>TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>500.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 260.00 €</b>	<b>1 760.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>500.00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-21318 : Autres bâtiments publics	0.00 €	60 184.86 €	0.00 €	0.00 €
R-2031 : Frais d'études	0.00 €	0.00 €	0.00 €	57 160.86 €
R-2033 : Frais d'insertion	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3 024.00 €
<b>TOTAL 041 : Opérations patrimoniales</b>	<b>0.00 €</b>	<b>60 184.86 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>60 184.86 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>60 184.86 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>60 184.86 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>60 684.86 €</b>		<b>60 684.86 €</b>

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission  
Sous-Préfecture

Le Président  
Michel AUGEIX



Fait à Thiviers, le 16 juin 2023  
Le Président,

Michel AUGEIX

